



Informations de base	
<p>2021/0078(BUD)</p> <p>BUD - Procédure budgétaire</p> <p>Budget rectificatif 1/2021: financement de la riposte à la COVID-19 et ajustements et mises à jour en lien avec l'adoption définitive du cadre financier pluriannuel</p> <p>Voir aussi 2021/0077(BUD)</p> <p>Subject</p> <p>8.70.51 Budget 2021</p> <p>Priorités législatives</p> <p>La réponse de l'UE face à la pandémie de Covid-19</p>	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets		LARROUTUROU Pierre (S&D)	29/03/2021
			Rapporteur(e) fictif/fictive RESSLER Karlo (EPP) TORVALDS Nils (Renew) CORMAND David (Greens /EFA) RZOŃCA Bogdan (ECR) LAPORTE Hélène (ID) PAPADIMOULIS Dimitrios (The Left)	
Conseil de l'Union européenne				
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Budget		HAHN Johannes	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
		COM(2021)0200	Résumé

24/03/2021	Publication du projet de budget de la Commission		
23/04/2021	Adoption du projet du budget par le Conseil		
26/04/2021	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	08145/2021	
29/04/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/05/2021	Vote en commission		
12/05/2021	Dépôt du rapport budgétaire	A9-0160/2021	
18/05/2021	Décision du Parlement	T9-0231/2021	Résumé
26/07/2021	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/0078(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Modifications et abrogations	Voir aussi 2021/0077(BUD)
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/9/05686

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE691.224	31/03/2021	
Amendements déposés en commission		PE691.364	20/04/2021	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A9-0160/2021	12/05/2021	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T9-0231/2021	18/05/2021	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget		08145/2021	26/04/2021	
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission		COM(2021)0200	24/03/2021	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
<p>Rectificatif à l'acte final 32021B1198R(01) JO L 451 16.12.2021, p. 0038</p> <p>Budget 2021/1198 JO L 266 26.07.2021, p. 0001</p>

Budget rectificatif 1/2021: financement de la riposte à la COVID-19 et ajustements et mises à jour en lien avec l'adoption définitive du cadre financier pluriannuel

2021/0078(BUD) - 18/05/2021 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 660 voix pour, 32 contre et 4 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 2/2021 de l'Union européenne pour l'exercice 2021 visant à financer la réaction à la COVID-19 et à intégrer des ajustements et des mises à jour liés à l'adoption définitive du cadre financier pluriannuel.

Le Parlement a pris acte du projet de budget rectificatif (PBR) n° 2/2021 présenté par la Commission dont l'objectif est double:

- 1) prévoir un **financement supplémentaire pour la prévention, la préparation et la réaction à la pandémie de COVID-19**, pour une réouverture sûre et durable et pour tenir compte de l'impact d'autres initiatives européennes liées à la riposte à la COVID-19;
- 2) procéder à **des modifications techniques découlant des accords politiques sur les bases juridiques sectorielles à la suite de l'adoption du cadre financier pluriannuel** (CFP) en décembre 2020 ainsi qu'à des ajustements en ce qui concerne le provisionnement de la garantie pour l'action extérieure.

Globalement, **l'incidence nette du PBR sur les dépenses du budget 2021 s'élève à 260.681.598 EUR en crédits d'engagement et à 252.581.598 EUR en crédits de paiement.**

Le Parlement a apporté son plein soutien à une riposte vigoureuse de l'Union à la pandémie de COVID-19. Il a réaffirmé que tout doit être fait, y compris au moyen de toutes les possibilités prévues par le budget de l'Union et le règlement financier, pour lutter contre la pandémie et préparer une reprise sûre et durable en Europe.

Les députés ont toutefois rappelé qu'afin de mieux respecter les prérogatives de l'autorité budgétaire, la Commission devrait présenter un projet de budget rectificatif poursuivant un seul objectif et ne pas inscrire plusieurs objectifs dans un seul projet de budget rectificatif. Ils ont insisté sur le fait que l'adoption du PBR n° 2/2021, permettant notamment le début des travaux préparatoires visant à établir un cadre commun pour un certificat vert numérique, ne préjugeait en rien de l'issue des négociations entre le Parlement et le Conseil sur le règlement relatif au certificat numérique vert.

La Commission est également invitée à présenter un nouveau projet de budget rectificatif qui reflète les textes des bases juridiques sectorielles qui ont été convenus à la suite des négociations de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale - l'Europe dans le monde en ce qui concerne la nomenclature budgétaire des programmes géographiques en Asie.

Budget rectificatif 1/2021: financement de la riposte à la COVID-19 et ajustements et mises à jour en lien avec l'adoption définitive du cadre financier pluriannuel

2021/0078(BUD) - 24/03/2021 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présenter le projet de budget rectificatif n° 2 au budget général 2021 visant à financer la réaction à la COVID-19 et à intégrer des ajustements et des mises à jour liés à l'adoption définitive du cadre financier pluriannuel (CFP).

CONTENU : le PBR n° 2 au budget 2021 présenté par la Commission a pour objet de procurer des financements supplémentaires pour la prévention, la préparation et la réaction face à la pandémie de COVID-19 et de prévoir, au titre de l'instrument d'aide d'urgence, une marge pour faire face à l'incidence budgétaire potentielle de nouvelles initiatives européennes liées à la réaction à la COVID-19.

En outre, le PBR introduit les modifications techniques nécessaires au budget 2021 qui découlent des accords politiques dégagés sur les bases juridiques sectorielles à la suite de l'adoption du CFP en décembre 2020, ainsi que certains ajustements liés au provisionnement de la garantie pour l'action extérieure.

Globalement, l'incidence nette du présent PBR sur les dépenses du budget 2021 s'élève à 260.681.598 EUR en crédits d'engagement et à 252.581.598 EUR en crédits de paiement.

Le PBR couvre en particulier les aspects suivants:

Besoins en financements supplémentaires

La Commission est confrontée à des besoins urgents liés à la réaction à la COVID-19 en 2021, en particulier pour financer les travaux préparatoires pour les certificats verts numériques et renforcer la capacité des États membres à détecter et à surveiller les nouveaux variants du virus (séquençage) au moyen de l'incubateur de l'Autorité de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire (HERA), la surveillance des eaux usées et les épreuves RT-PCR spécialisées.

En conséquence, la Commission propose le renforcement de l'instrument d'aide d'urgence et du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) pour un montant total de 216,2 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 208,1 millions d'EUR en crédits de paiement.

En parallèle, la Commission a proposé un virement «autorité budgétaire» à partir de la réserve de solidarité et d'aide d'urgence pour répondre aux besoins immédiats de l'instrument d'aide d'urgence et de l'ECDC, qui porte sur un montant de 121,5 millions d'EUR. Elle a également recensé certaines sources de redéploiement dans le budget actuel, à hauteur d'environ 7,5 millions d'EUR.

Globalement, il en résulte un montant total supplémentaire de financements liés à la COVID-19 de 345,2 millions d'EUR en 2021.

Ajustements neutres sur le plan budgétaire et autres ajustements techniques

Institution des agences exécutives pour 2021-2027

Les ajustements proposés résultent de l'adoption de la décision d'exécution de la Commission du 12 février 2021 instituant la nouvelle génération d'agences exécutives et des décisions de délégation correspondantes de la Commission, qui définissent les principaux éléments du mandat de ces agences et des tâches qui leur sont confiées.

L'augmentation nette des frais de fonctionnement des agences exécutives, à hauteur de 3.538.850 EUR, est intégralement compensée par une diminution nette correspondante des crédits administratifs et/ou opérationnels destinés aux programmes que ces agences mettront en œuvre.

Par ailleurs, un montant de 6.901.457 EUR au titre du produit de NextGenerationEU est alloué aux lignes d'appui de trois agences exécutives (l'Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME, l'Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement et l'Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique), afin de couvrir les coûts administratifs liés à la mise en œuvre de la contribution de NextGenerationEU dans le cadre d'Horizon Europe en 2021.

Entreprises communes

À la suite de la proposition de la Commission du 23 février 2021 visant à mettre en place la nouvelle génération d'entreprises communes dans le cadre d'Horizon Europe, il est proposé de créer les lignes budgétaires correspondantes au titre des pôles concernés du pilier II d'Horizon Europe :

- le pôle 1 «Santé» financera les entreprises communes «Initiative en matière de santé innovante» et «Global Health EDCTP3» (Partenariat des pays européens et en développement sur les essais cliniques en faveur de la santé mondiale);

- le pôle 4 «Numérique, industrie et espace» financera les entreprises communes «Technologies numériques clés» et «Réseaux et services intelligents», en plus de l'entreprise commune pour le calcul à haute performance européen (EuroHPC), pour laquelle il existe déjà une ligne budgétaire;

- le pôle 5 «Climat, énergie et mobilité» financera les entreprises communes «Single European Sky ATM Research 3» (Recherche sur la gestion du trafic aérien dans le ciel unique européen), «Aviation propre», «Rail européen» et «Hydrogène propre»; et

- le pôle 6 «Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement» financera l'entreprise commune «Une Europe fondée sur la bioéconomie circulaire».

Organismes décentralisés et parquet européen

Le PBR couvre l'adaptation des tableaux des effectifs de l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial (EUSPA) et du Parquet européen, ainsi que le renforcement, de 2 millions d'EUR, en faveur de l'Agence européenne de contrôle des pêches (AECF) et l'adaptation correspondante de son tableau des effectifs, compte tenu de l'incidence des dernières évolutions législatives ou politiques sur leurs opérations pour 2021.

Fonds européen pour le développement durable (FEDD+)

À la suite des retards pris dans l'adoption de la base juridique de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI) et vu la nécessité qui en découle d'achever les cycles de programmation et de projet, la Commission propose, par rapport au budget voté pour 2021, d'accroître le provisionnement du FEDD+ à hauteur de 700 millions d'EUR en crédits d'engagement compensée par une diminution correspondante au cours des années ultérieures de la période 2021-2027.

Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE)

En vertu des dispositions de l'article 10, paragraphe 1, du règlement CFP pour la période 2014-2020, il est proposé de reporter à la ligne budgétaire du FSUE en 2021 un montant de 47.981.598 EUR, en crédits d'engagement et en crédits de paiement, qui correspond à la partie inutilisée des crédits de 2020.